

Conférence Territoriale des Sports de Pagaie Normandie

12 mai 2025 – 20h



Ordre du jour

1. PSF « Région Normandie »

1. Cadrage général
2. La CTSP
3. Le processus
4. Les éléments financiers

2. PSF du CRNCK

3. Proposition des sommes CDCK et clubs

PSF « Région Normandie »

1. Enjeux et objectifs du financement PSF

Comme les années précédentes, la campagne PSF 2025 doit répondre à plusieurs objectifs, conformément à la [note de cadrage](#) publiée par l'ANS :

1. Veiller à la cohérence entre les stratégies nationales et leurs déclinaisons territoriales
2. Atteindre les objectifs définis par l'ANS sur l'accompagnement des projets ayant pour objectif d'augmenter :
 - Le nombre de pratiquantes féminines pour tendre à terme vers une mixité de la pratique. **Objectif 20% de l'enveloppe globale PSF.**
 - Le nombre de pratiquants et pratiquantes en situation de handicap. **Objectif 10% de l'enveloppe globale PSF.**

3. Flécher davantage de crédits sur les clubs ;
 - Reverser impérativement **au moins 50%** de l'enveloppe globale PSF aux clubs.
 - Avoir une attention particulière envers les QPV/ZRR (une liste de ces territoires est jointe en [Annexe 3](#)).
4. Prendre en compte les **spécificités des territoires ultramarins** ;
 - Sanctuariser le montant réservé aux ultramarins lors de la notification de l'enveloppe.
 - Permettre le financement des frais liés à la participation aux compétitions sportives.
5. Augmenter les actions ayant pour objectif **la lutte contre toutes les formes de violences** et particulièrement les **violences sexuelles et sexistes**.
6. Développer des actions en faveur du **sport santé** et du **développement durable des pratiques** et leurs adaptations au réchauffement climatique.
7. Développer l'**accession territoriale au sport de haut-niveau**.
 - *Les sommes allouées sur aux actions de performance, et à l'accension territoriale pouvant aller jusqu'à 15% de l'enveloppe globale.*

Les éléments financiers 2025

- La FFCK se voit attribuer en 2025, par l'agence nationale du sport, une enveloppe PSF globale de **1 200 500€** (contre 1 364 100€ en 2024), soit une baisse de 12%.
- Nous vous rappelons également que les règles de cadrage de la campagne 2025 liées à la sanctuarisation d'enveloppes ont été mises en place pour atteindre les indicateurs de performance que demande l'ANS aux fédérations, à savoir un minimum de 20% de l'enveloppe globale sur les actions de développement de la féminisation et de 10% de l'enveloppe globale sur les actions en faveur du handikayak.
- La répartition globale doit comme à l'instar des précédentes campagnes atteindre 50% pour les clubs.

1. Échéancier

- Présentation modalités de campagnes aux présidents de CRCK + aux référents PSF territoriaux et CTR
26 mars 2025
- Publication de la note de cadrage FFCK
27 mars 2025
- Ouverture de la campagne et dépôt des dossiers
Entre le 27 mars 2025 et le 25 avril 2025 (fermeture à 23h59)
- Conférences territoriales des sports de pagaie +
Gestion des enveloppes nationales au niveau fédéral
Entre le 1 mai 2025 et le 21 mai 2025
- Validation de la répartition par le COMEX FFCK
Entre le 22 mai et le 29 mai 2025
- Transmission FFCK à l'ANS
30 mai 2025

CTSP Normandie
12 mai 2025

Indicateurs 2025

Objectifs	Indicateurs (données 2024)	Clubs
Augmenter et diversifier le nombre de licenciés	Nombre de licenciés 1 an pratiquant	10%
	Nombre de licenciées 1 an pratiquant féminines	10%
Redynamiser la pratique des jeunes	Nombre de licenciés 1 an pratiquant U15	10%
Renforcer la culture sportive	Nombre d'athlètes en listes Espoirs, HN, collectifs nationaux, juges et arbitres HN.	10%
	Nombre de licenciés unique inscrits en compétition nationale en 2025	10%
Fédérer le loisir et le tourisme	Dépenses réalisées sur les cartes 1 jour et 3 mois	10%
	Nombre de labels Sentiers Nautiques / Gardiens de Rivière / Pagaie Santé / HandiGuide des sports	10%
Développer la qualité	Label EFCK (« 1 » pour EFCK simple, « 2 » pour EFCK avec mention)	10%
Développer la formation	Nombre de MFPC et AMFPC en 2024	10%
	Nombre de Pagaies couleurs en 2024	10%

Critères
identiques pour
les clubs

La Commission Territoriale des Sports de Pagaie

La conférence territoriale des sports de pagaie comprend :

1. Un Collège du territoire, composé des membres suivants :

- Le Président du CRCK
- Le bureau du CRCK
- Les Président-e-s des CDCK ou leurs représentant-e-s
- Les CTS & CTFR

2. Un Collège extérieur, au territoire composé des membres suivants ayant voix consultative :

- Le Président de la FFCK ou sa représentante :
⇒ Maryse VISEUR
- Le DTN ou son représentant
⇒ Eric LE LEUCH

Rôles et missions

La Conférence territoriale des sports de pagaie est une **instance indépendante** par sa composition et la présence d'un collège extérieur à la région. **Elle veille à la neutralité** des débats et au respect des règles éthiques et déontologiques de la FFCK dans l'instruction des dossiers de demande de subvention au titre du projet sportif fédéral par les clubs, les comités départementaux et le comité régional.

Elle s'assure du respect des conditions d'éligibilité des dossiers, **des règles d'attribution et des éléments de cadrage** fixés par l'Agence Nationale du Sport et la FFCK.

Elle assure les arbitrages et valide les propositions. Elle transmet les éléments ainsi que le procès-verbal de la réunion au Bureau exécutif.

Modalités de vote

Dans toute la mesure du possible, **les décisions** de la Conférence territoriale des sports de pagaie **sont adoptées par consensus**. Exceptionnellement, à défaut de consensus et à la demande de la moitié des membres du collège des territoires ayant voix délibérative, les décisions sont mises aux voix, conformément aux règles suivantes.

Majorité requise

Les décisions de la Conférence sont prises à la **majorité simple des voix** émises par les membres présents lors du vote. Les abstentions ne sont pas considérées comme des voix émises.

Droit de vote

Les votes peuvent porter sur :

- ☐ Les demandes des comités départementaux : les actions retenues et les montants alloués
- ☐ Les demandes des clubs : les actions retenues et les montants alloués

Répartition des voix :

1. Chaque membre présent du bureau du CRCK y compris le Président-e du CRCK dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre de Départements représentés lors de la réunion.
2. Chaque représentant de CDCK dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre de membres du bureau du CRCK présents incluant le Président-e.
3. Le Président-e du CRCK dispose d'une voix supplémentaire.

Pour la Normandie :

4 CDCK + 3 membres du bureau

Membres du bureau = 4 voix x 3 membres (+1 Psdt) = 12 voix (+1 Psdt)

Présidents de CDCK = 3 voix x 4 Président·e·s = 12 voix

Le processus

Traitement administratif au niveau régional

- Réception des dossiers
- Instruction des dossiers
- Vérification administrative

Proposition des sommes clubs et CDCK par le niveau régional,
puis concertation CRNCK – CDCK.

Proposition des sommes validées en CTSP Normandie.

Validation par le BEX.

Validation et versement par l'ANS (courant été).

Vote des montants proposés

Si non consensus, rappel du nombre de voix de chaque participant :

- Bastien CORNOT – Président CRNCK = 5 voix
- Samuel BONVALET – Secrétaire CRNCK = 4 voix
- Thomas LIBERPRE – Trésorier CRNCK = 4 voix
- Mélanie BRUNET – Présidente CDCK 14 = 3 voix
- Éric VALLANTIN – Président CDCK 27 = 3 voix
- Cyrille GERE – Président CDCK 50 = 3 voix
- Régis EUDE – Président CDCK 61 = 3 voix

Les éléments financiers 2025

Enveloppe Normandie	69 541 € (+ 9 077€)
CRNCK	17 685 € (+ 879 €)
CDCK	14 679 € (+ 3 903 €)
Clubs	37 177 € (+ 4 295 €)

Part territoriale	44 532 €
CRNCK	11 473 €
CDCK	8 449 €
Clubs	24 610 €

Part sanctuarisée	Handikayak	Féminisation
CRNCK	2 071 € (12%)	4 141 € (23%)
CDCK	2 077 € (14%)	4 153 € (28%)
Clubs	4 189 € (11%)	8 378 € (23%)

Enveloppes proposées

Le minimum de 50% de l'enveloppe territoriale à destination des clubs est respecté.

CRNCK : 17 685 € | 25%

CDCK : 12 602 € | 18%

Clubs : 39 254 € | 56%

La demande PSF du CRNCK

Actions
« cœur de métier »

	2025		
	Budget total	Montant PSF demandé	% part PSF
Action 1 - ETR	40 000 €	13 000 €	33%
Action 2 - MFPC	16 700 €	8 000 €	48%
Action 3 - Mini-pag	20 000 €	6 500 €	33%
Action 4 - Féminisation	6 000 €	4 141 €	69%
Action 5 - Handikayak	3 500 €	2 071 €	59%
Total	86 200 €	33 712 €	39%

Part sanctuarisée

Objectif FFCK

17 685 €

Action 6 - PST VSS

2 750 €

1 500 €

55%

Enveloppe PST

Propositions de sommes 2025 CDCK et des clubs normands

Stratégie CDCK :

1. Le CD 61 n'a pas déposé de demande PSF
2. Attribution de la totalité des enveloppes = augmentation par rapport à 2024 (*nb. Part sanctuarisée Handikayak non sollicitée = 2 077€*)
3. Répartition des sommes vs actions :
priorisation des actions « cœur de métier » et ayant peu de sources de financements extérieurs possibles (ex. AMFPC et MiniPag).
4. Harmonisation des sommes vs indicateurs FFCK

Part territoriale	44 532 €
CDCK	8 449 €

Part sanctuarisée	Handikayak (10%)	Féminisation (20%)
CDCK	2 077 €	4 153 €

	Poids CDCK "Critères FFCK"	Montant indicatif FFCK	Proposition 2025	Somme attribuée 2024	Différence	
CDCK						
14	1,29%	1 770 €	4 000 €	2 270 €	1 730 €	76%
27	1,88%	2 660 €	4 300 €	3 503 €	797 €	23%
50	2,01%	2 716 €	4 302 €	3 503 €	799 €	23%
61	0,60%	508 €	0 €	1 500 €	-1 500 €	-100%
76	1,14%	795 €	0 €	0 €	-	-
		Total CD	12 602 €			

Nombre de dossiers de demandes reçus : 3

Intitulé	Somme de Demandé	Somme proposées	Nb d'actions déposées
DP-11-Féminisation	5 500 €	4 500 €	2
DP-1-Formation	2 283 €	2 000 €	1
DP-4-Animation sportive jeune	14 000 €	6 102 €	3
PSS-1-Sport Santé	1 500 €	- €	1
Total général	23 283 €	12 602 €	7

Sur 7 actions déposées 6 reçoivent une proposition de financement

Stratégie clubs :

1. Instruction technique des actions, application de la note de cadrage FFCK :
 - inéligibilité des clubs de moins de 20 licenciés
 - application du montant plancher par structure -> 1 500€ min pour tous !
 - application du montant minimum sanctuarisée pour les actions handikayak et féminisation
2. Rattrapage des clubs structurant ayant une perte d'env. 30-40% par rapport à n-1. Harmonisation à une moyenne d'environ - 10% pour tous,
3. Attribution d'un bonus élus/ETR sur les clubs qui n'ont pas d'enveloppe pré-affectée : 225€ (sauf Putanges qui touche déjà le montant PSF qu'il demande),
4. Vérification de la cohérence d'ensemble au regard du classement des indicateurs fédéraux.

Les éléments financiers 2025

Part territoriale	44 532 €
Clubs	24 610 €

Part sanctuarisée	Handikayak (10%)	Féminisation (20%)
Clubs	4 189 € + 2 077€ part CDCK	8 378 €

La part attribuée aux structures sur les 10 indicateurs définis s'élève à :	12 741 €
Cette somme est attribuée et répartie entre les clubs suivants :	
PONT D'OUILLY LOISIRS	1 505 €
THURY PLEIN AIR	1 562 €
A.S.E.V. CK CONDE S/VIRE	1 752 €
CLUB KAYAK MER NORD COTENTIN	2 219 €
CANOE CLUB D'AVRANCHES	2 102 €
PL ARGENTAN CANOE KAYAK	1 476 €
PAGAIES EN SEINE	2 125 €

Nombre de dossiers de demandes reçus : 19

Part club

Nom structure	Points cri	ZRR	2025	Evo	2024	Proposition 2025	Somme planci	Somme attribuée	Différence
CLUB KAYAK MER NORD COTENTIN	47	NON	1	✓	3	3 123	2 219	3 146	- 17 -1%
PAGAIES EN SEINE	45	NON	2	✓	7	3 125	2 125	-	3 125
CANOE CLUB D'AYRANCHES	45	OUI	2	✓	1	3 125	2 102	3 646	- 521 -14%
A.S.E.V. CK CONDE S/VIRE	37	NON	4	✓	5	2 625	1 752	2 396	223 10%
THURY PLEIN AIR	33	NON	5	✓	6	2 350	1 562	1 624	726 45%
PONT D'OUILLY LOISIRS	32	OUI	6	✓	2	2 350	1 505	-	2 350
S.P.N. VERNON	31	NON	7	✓	8	2 350		2 646	- 296 -11%
PL ARGENTAN CANOE KAYAK	31	OUI	7	✓	4	2 350	1 476	2 397	- 47 -2%
VAL DE REUIL PAGAIE PASSION	24	NON	9	✓	12	1 500		1 573	- 73 -5%
CANOE KAYAK VAL DE RISLE	24	NON	9	✓	9	1 725		1 500	225 15%
LES CASTORS RISLOIS CK PONT-AUDEMER	20	NON	11	✓	14	1 725		1 573	152 10%
Herouville Caen Canoe Kayak	18	NON	12	✓	10	1 500		1 589	- 89 -6%
CANOE KAYAK AONES LOUVIER	17	NON	13	✓	16	1 725		2 146	- 421 -20%
CANOE KAYAK CLUB BRIONNE	16	OUI	14	✓	15	1 500		2 500	- 1 000 -40%
CANOE CLUB NORMAND	14	NON	15	✓	13	1 725		1 573	152 10%
USPPEO PUTANGES CK	13	OUI	16	✓	17	1 500		-	1 500
CLUB SPORTIF BEAUMONTAIS CANOE KAYAK	10	OUI	17	✓	19	1 725		2 073	- 348 -17%
USPCK ST PIERRE S/ DIVES	9	OUI	18	✓	20			-	
CLUB NAUTIQUE CARENTANAIS	9	OUI	18	→	18	1 500		1 000	500 50%
CANOE-KAYAK DU BASSIN ELBEUVIEN	8	NON	20	✓	21	1 725		1 500	225 15%
RAND EAU KAYAK	7	NON	21	✓	26				
CANOE KAYAK FECAMP HAUTES FALAISES	6	NON	22	✓	24				
CLUB CANOE KAYAK SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	4	OUI	23	→	23				
CLUB KAYAK GRANVILLE CHAUSEY	4	NON	23	✓	11				
KAYAK LE HAVRE OCEAN	4	NON	23	→	25				
LEXOVIVES	4	NON	23	✓	22				
CENTRE NAUTIQUE DE DIELETTE	4	NON	23	✓	30				
CLUB DE PLEIN AIR DE L'ODON	2	NON	28	✓	29				
CANOE-KAYAK LE HAVRE	2	NON	28	✓	27				
CLUB NAUTIQUE CAUDEBEC	1	NON	30	✓	28				
ASSOCIATION LA CROIX CANOE KAYAK	0	NON	31	✓	33				
A.J.C.K. ALENCON	0	NON	31	✓	31				
ASSOCIATION NAUTIQUE HAUT AISE	0	NON	31						

Intitulé	↕	Somme de Demandé	Somme proposées	Nb d'actions déposées
AHN-2-Stages mixtes		30 240 €	2 625 €	2
AHN-3-Stages féminins		9 000 €	3 975 €	2
DP-10-Handikayak		22 455 €	6 491 €	10
DP-11-Féminisation		26 615 €	5 975 €	12
DP-3-ACCUEIL DES JEUNES		9 250 €	5 725 €	5
DP-4-Animation Sportive Jeune		22 968 €	8 663 €	9
DP-5-Mini Pag		1 000 €	- €	1
DP-6-Evenements		3 270 €	1 725 €	1
DP-7-Pratiques scolaires		17 600 €	- €	5
DP-8-Sites de pratique		3 000 €	1 725 €	1
EC-1-Lutte contre les violences		1 500 €	750 €	1
PSS-1-Sport Santé		5 000 €	1 600 €	1
Total général		151 898 €	39 254 €	50

		Proposé		Enveloppe initiale		Nb actions financées
Total actions féminisation		€	%			
	Club	9 950 €	27%	8 378 €	23%	9/14
	CD	5 500 €	37%	4 153 €	28%	2/2
	CR	4 141 €	23%	4 141 €	23%	1/1
	Normandie	19 591 €	28%	16 672 €	24%	12/17
Total actions handikayak						
	Club	6 491 €	17%	6 266 €	17%	6/10
	CD	- €	0%	- €	0%	0/0
	CR	2 071 €	12%	2 071 €	12%	1/1
	Normandie	8 562 €	12%	8 337 €	12%	7/11

Merci de votre attention !